

Edmée Guérini
Secrétaire CHSCT Global
Guy Cabéria
Secrétaire CHSCT RCT

Cayenne, le 27 juin 2016

Madame la Présidente
CACL
97351 MATOURY

Objet : droit de retrait

Madame la Présidente,

Nous apprenons par une « note interne » les modalités de la mise en place de la cellule Prévention-Médiation-Sécurisation du réseau RCT et prenons acte avec satisfaction que vous y reconnaissez « l'augmentation des faits d'incivilités, voire d'agression à l'égard des professionnels du transport et des usagers », « portant atteinte à l'intégrité morale et physique des agents ». Ce que vos dernières communications semblaient nier.

La création d'un tel dispositif a été réclamée à toutes les réunions du CHSCT depuis 2015. Elle devait symboliser une évolution radicale des relations humaines des agents de la RCT entre eux et avec les usagers, préalable indispensable à la prise en compte des questions de santé sécurité au travail et réclamations des usagers pour améliorer la qualité du service public de transport.

Malheureusement, il est installé sans consultation des instances ni dialogue social. Alors qu'aucun appel à candidature n'a été diffusé, votre « choix s'est porté sur le profil de M. Olivier Goudet », nommé **réfèrent-Médiation-transport-sécurité et coordonnateur de de la cellule Prévention-Médiation-Sécurisation du réseau RCT !**

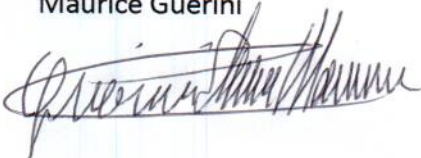
Pire, le choix de cette personnalité clivante, secrétaire de l'UTG-Agglomération, connue pour des actes de transgression des règles et attaques contre ses collègues de travail sabote toute crédibilité à l'installation de la cellule. Lui confier le suivi de conventions – dont nous ignorons tout – alors qu'il a contribué à faire échec à toute amélioration du fonctionnement du collectif de travail ne s'explique pas.

Alors que vous avez tenu des propos inquiétants sur les ondes, exposant les conducteurs-receveurs aux récriminations des usagers, la promotion de M. Goudet qui n'a pas hésité à vous menacer en public confirme que nous sommes dans un contexte non régulé de rapports de force dangereux.

La valorisation de cet agent est un message négatif pour tous les autres. Puisque nos alertes quant à la non prise en compte des questions de santé/pénibilité, au seuil intolérable des risques psychosociaux et au sabotage de nos propositions constructives n'ont abouti qu'à cette sidérante décision/provocation, nous considérerons que le seul moyen pour les agents de faire valoir leur droit à voir leur santé protégée reste **l'exercice de leur droit de retrait.**

Le secrétaire CHSCT Agglo :

Maurice Guérini



Le secrétaire CHSCT RCT :

Guy Cabéria

